

Concordance annuelle (décompte rectificatif conformément à l'art. 72 LTVA, taux de la dette fiscale nette / taux forfaitaires)
Ce décompte contient uniquement les différences constatées par rapport aux décomptes remis.

Monsieur, Madame, Maison

N° TVA:

AFC-ID:

Période fiscale du/au: 01.01.

au 31.12.

Nous vous prions de bien vouloir verser l'éventuelle différence en faveur de l'AFC sur le compte IBAN CH60 0900 0000 3000 0037 5 et d'indiquer sous la rubrique « Motif versement » le numéro de TVA et la raison du paiement (p. ex. A2018 pour année 2018).

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (les articles cités se réfèrent à la loi sur la TVA du 12.06.2009)

Total des contre-prestations convenues ou reçues, y c. de transferts par procédure de déclaration, de prestations à l'étranger (chiffre d'affaires mondial)

Déductions:

Prestations exonérées (p. ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 107, al. 1, let. a)

Prestations fournies à l'étranger (lieu de la prestation à l'étranger)

Transferts avec la procédure de déclaration (art. 38, veuillez, s.v.p., joindre le formulaire n° 764)

Prestations exclues du champ de l'impôt (art. 21) fournies sur le territoire suisse pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22

Diminutions de la contre-prestation telles que rabais, escomptes, etc.

Divers (p.ex. valeur du terrain)

Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 289)

Chiffre	Chiffre d'affaires CHF	Chiffre d'affaires CHF
200	<input type="text"/>	<input type="text"/>
220	<input type="text"/>	Total ch. 220 à 280
221 +	<input type="text"/>	
225 +	<input type="text"/>	
230 +	<input type="text"/>	
235 +	<input type="text"/>	
280 +	<input type="text"/>	<input type="text"/> 289
299	<input type="text"/>	<input type="text"/>

II. CALCUL DE L'IMPÔT

	Prestations CHF dès le 01.01.2018	Impôt CHF / ct. dès le 01.01.2018	Prestations CHF jusqu'au 31.12.2017	Impôt CHF / ct. jusqu'au 31.12.2017
1 ^{er} taux	322 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	321 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
2 ^e taux	332 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	331 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
Impôt sur les acquisitions	382 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	381 <input type="text"/>	+ <input type="text"/>
Total de l'impôt dû (ch. 321 à 382)				<input type="text"/> 399
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1050			470 <input type="text"/>	Total ch. 470 à 471
Mise en compte de l'impôt selon le formulaire n° 1055, 1056			471 + <input type="text"/>	
			+ <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	
			- <input type="text"/>	
Montant à payer			500 <input type="text"/>	<input type="text"/>
Solde en faveur de l'assujetti			510 = <input type="text"/>	

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)

Subventions, taxes touristiques perçues par les offices du tourisme, contributions aux établissements d'élimination des déchets et d'approvisionnement en eau (let. a à c)

Les dons, les dividendes, les dédommagements, etc. (let. d à l)

900	<input type="text"/>
910	<input type="text"/>

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude de ses déclarations:

Date:

Signature valable

Personne de contact: nom, no tél.